

Pétition déposée pour le respect du libre choix

Neuchâtel/Santé ► Une pétition pour le respect du libre choix du médecin et de l'hôpital a recueilli 2754 signatures dans le canton de Neuchâtel. Adressé au Grand Conseil, le document a été déposé mardi à la Chancellerie cantonale.

Le lancement de la pétition fait suite au refus du Conseil d'Etat neuchâtelois d'octroyer une dérogation à la clinique Montbrillant, à La Chaux-de-Fonds, et à l'hôpital de la Providence, à Neuchâtel, pour la prise en charge de 329 cas supplémentaires en orthopédie. La récolte des paragraphes est intervenue en moins d'un mois.

La décision de l'exécutif «prive les patients de choisir leur médecin ainsi que leur hôpital et empêche les praticiens de travailler», a expliqué le collectif neuchâtelois des médecins indépendants dans un communiqué. Le collectif la considère comme «une atteinte à la liberté de choix garantie par la loi sur l'assurance-maladie (LAMal)».

Les pétitionnaires demandent que «l'application des quotas respecte l'intérêt des patients et qu'elle assure des prises en charge rapides, de qualité, dans un cadre concurrentiel et sans défavoriser le secteur privé en abaissant artificiellement le nombre de cas octroyés».

Les deux établissements concernés par la décision du gouvernement neuchâtelois sont la propriété de Swiss Medical Network (SMN), une entité du groupe Aegis Victoria, dont l'administrateur délégué est Antoine Hubert. SMN se trouve régulièrement en conflit avec le Conseil d'Etat.

Pour rappel, le groupe de cliniques privées avait demandé en juin de pouvoir effectuer 329 opérations orthopédiques en stationnaires supplémentaires, prises en charge par le canton et l'assurance-maladie. Son quota annuel est toutefois limité à 1315. L'autre acteur du marché est l'Hôpital neuchâtelois (HNE).

ATS

Les opposants à la fusion font finalement recours

Peseux/Neuchâtel ► Un recours a été déposé lundi à la chancellerie de Neuchâtel contre les résultats de la votation du 25 novembre à Peseux relative à la fusion avec les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel et Valangin. Les recourants demandent l'annulation du vote. Les recourants veulent «l'organisation de nouveaux scrutins dans les quatre communes concernées par la fusion», indique mardi la chancellerie. Ils reprochent aux autorités politiques d'avoir organisé le scrutin, respectivement permis qu'il se déroule, dans des «conditions inaptes» à garantir la sincérité du débat nécessaire au processus démocratique, en particulier.

Les opposants à la fusion, soit notamment le comité «J'aime Peseux – je reste libre!», estiment que les autorités politiques ont interféré pendant la campagne, sur l'enjeu de la votation. Ces dernières ont exercé ou ont permis que soient exercées sur la population des pressions de nature à fausser le scrutin.

Les recourants mettent en avant la distribution de flyers jusqu'au jour de la votation. Selon eux, les autorités politiques ont diffusé à large échelle un message mensonger faisant croire que le Conseil général de la commune de Peseux avait voté une recommandation de voter «oui» à la fusion. Par ailleurs, les recourants contestent également la régularité de l'organisation du scrutin. Ils considèrent que le processus consistant à provoquer une nouvelle votation que dans la seule commune de Peseux pose un problème.

«La probabilité du bien-fondé d'un recours est nulle, selon les indications que nous avons en notre possession», avait déclaré vendredi, Pierre Leu, chef du Service neuchâtelois des communes (lire notre édition du 3 décembre). Il avait notamment rappelé que les autorités politiques sont tenues à un devoir d'objectivité – donner des informations exactes – mais pas de neutralité. ATS

JURASSICA

NOUVELLE EXPOSITION TEMPORAIRE

Jurassica inaugure vendredi sa nouvelle exposition temporaire appelée «Dinos, Crocos, Rhinos». Elle donnera au public l'occasion de découvrir un squelette «exceptionnel» d'allosaure, dinosaure tridactyle du Jurassique, et d'autres animaux préhistoriques. Depuis novembre, l'institution muséale de Porrentruy, chargée de perpétuer la tradition des sciences naturelles dans le canton du Jura, entretenait la suspense à propos de la présence d'un dinosaure en ville de Porrentruy. «La rumeur est désormais démentie et le mystère enfin dévoilé», a fait remarquer mardi Jurassica. Le squelette présenté est celui d'un redoutable prédateur, un allosaure nommé Big Al 2. «Dinos, Crocos, Rhinos» présente une sélection de fossiles parmi les plus importants d'un point de vue scientifique et esthétique découverts dans le sous-sol jurassien, a précisé l'institution muséale. Des reconstitutions artistiques permettent aux visiteurs de s'imaginer ces animaux disparus en chair et en os. ATS

SERVICES INFORMATIQUES (NE)

UN CRÉDIT DE 7,5 MILLIONS ACCEPTÉ

Les centres informatiques du canton de Neuchâtel et de la ville du chef-lieu vont pouvoir fusionner. Les députés ont accepté mardi à l'unanimité un crédit de 7,5 millions de francs pour reprendre les actifs du service informatique de la ville, le CEG. Les députés ont également accepté à l'unanimité un crédit complémentaire de 1,8 million de francs pour le renouvellement des infrastructures informatiques reprises du Centre électronique de gestion (CEG) de 2019 à 2021. La fusion entre ce dernier et le Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) devrait être effective en 2022. Le SIEN emploie actuellement 106 personnes, représentant 101,5 équivalents plein temps (EPT) et le CEG 59 personnes (56,85 EPT). ATS

Une exposition au Musée d'histoire du Valais dévoile les objets libérés par les glaciers qui reculent

La glace disparaît, le passé ressurgit

SEVAN PEARSON

Archéologie ► Le Musée d'histoire du Valais inaugure demain une exposition consacrée aux découvertes d'objets anciens libérés par la fonte croissante des glaciers. Intitulée Mémoire de glace – Vestiges en péril, elle se tiendra jusqu'au 3 mars 2019. Pierre-Yves Nicod, conservateur du département Préhistoire et Antiquité du Musée d'histoire du Valais et commissaire de l'exposition, revient sur les enjeux de l'archéologie glaciaire, une discipline récente.

Comment détermine-t-on les lieux de fouilles en archéologie glaciaire?

Pierre-Yves Nicod: De manière générale, tous les glaciers sont susceptibles de libérer des objets, mais les trouvailles sont plus nombreuses dans les régions qui ont été des zones de passage. La plupart des découvertes sont fortuites et réalisées par des randonneurs ou des travailleurs de la haute montagne.

Les archéologues effectuent pour leur part des campagnes de prospection et de collecte d'objets sur certains glaciers. En cas de trouvailles exceptionnelles, comme celle d'Ötzi (une momie vieille de 5000 ans, prise dans les glaces dans les Alpes entre l'Autriche et l'Italie et découverte en 1991, ndr), ils effectuent de véritables fouilles dans la glace.

Quels sont les objets libérés par les glaciers?

L'exposition donne un bon aperçu de la diversité des vestiges archéologiques mis au jour sur les glaciers. Leur conservation par congélation pendant des décennies, des siècles, voire des millénaires, a permis de préserver des matériaux périssables



Prélèvement d'ossements de mulets sur le glacier du Théodule à Zermatt. SOPHIE PROVIDOLI

comme le bois, le cuir ou la laine. Ce qui est tout à fait exceptionnel! Il est intéressant de noter que ces objets résultent pour la plupart d'accidents ou qu'ils ont été perdus par les

hommes lors de la traversée de ces zones inhospitalières.

Auriez-vous quelques exemples?

Parmi les découvertes les plus anciennes présentées ces pro-

chains mois, on peut mentionner des indices d'une exploitation du cristal de roche dans le canton d'Uri, remontant à six mille ans avant notre ère, ainsi qu'une panoplie de chasseur,

vieille de 5000 ans, découverte dans le canton de Berne. Pour les périodes plus récentes, nous exposons en particulier les restes du riche commerçant ou aristocrate disparu, avec armes

et bagages, au XVII^e siècle sur le glacier du Théodule à Zermatt.

«Il faut faire vite, car ce patrimoine libéré par les glaces est fortement menacé»

Pierre-Yves Nicod

Que peuvent nous apprendre ces objets sur notre passé?

Outre les informations qu'ils nous fournissent sur l'évolution des vêtements et de l'équipement de haute montagne au cours des millénaires, ces vestiges nous renseignent sur la circulation des hommes et des marchandises à travers le massif alpin, sur les différents itinéraires qui étaient empruntés. Ils nous éclairent aussi sur la façon dont les ressources d'altitude étaient exploitées, par exemple pour la chasse ou pour le pastoralisme. Des informations très précieuses pour la connaissance des hommes d'autrefois.

Mais l'archéologie glaciaire est une discipline a priori éphémère...

Une chose est certaine aujourd'hui: il faut faire vite, car ce patrimoine libéré par les glaces est fortement menacé par le réchauffement climatique: les glaciologues nous prédisent une disparition de 80% des glaciers alpins d'ici la fin du siècle!

LA LIBERTÉ

QUE FAIRE LORSQUE L'ON FAIT DES DÉCOUVERTES SUR UN GLACIER?

«Les vestiges et objets libérés par les glaciers sont souvent très fragiles», rappelle Pierre-Yves Nicod, conservateur du département Préhistoire et Antiquité du Musée d'histoire du Valais. «Il faut éviter de les toucher et de les manipuler, même s'ils ne

sont pas toujours facilement reconnaissables.»

Trois mots-clés résument la marche à suivre: photographier, localiser et signaler. «En cas de découverte, il est essentiel d'informer très rapidement les services cantonaux d'ar-

chéologie, poursuit le spécialiste. Il arrive encore trop souvent que des randonneurs emmènent leurs trouvailles chez eux. Ils ne se rendent pas toujours compte de l'importance qu'ont ces objets pour la connaissance.» SPN

Musée d'histoire du Valais, jusqu'au 3 mars 2019, Le Pénitencier, centre d'exposition des Musées cantonaux, Sion, www.musees-valais.ch